

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 décembre 2015, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon

Est absent :  
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**370-2015**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**R 371-2015**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 ET 16 NOVEMBRE 2015**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du conseil tenues les 2 et 16 novembre 2015 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 372-2015**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 3 décembre 2015 et lot 2 du 2 décembre 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 122 352,09 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 3 décembre 2015, d'une somme de 152 865,31 \$, soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**373-2015**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2015.

**374-2015**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Monsieur le maire Denis Laporte permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

375-2015

**DÉPÔT EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS  
FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

En conformité avec les articles 4 et 6 de la *Loi sur l'éthique*, le directeur général dépose au conseil un extrait du registre public ne contenant aucune déclaration faite par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

R 376-2015

**RADIATION DE COMPTES POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU  
IRRÉCOUVRABLES**

**ATTENDU QUE** pour les 9 factures CRF 1500508 à CRF1500516, une facture et un avis de rappel, plus un courrier recommandé de la municipalité et dans la majorité des cas un avis par huissier;

**ATTENDU QUE** la somme de ces factures impayées représente 1 525,77 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil n'entend pas mettre plus d'énergie et de ressources sur ces dossiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** s'assurer que ces personnes ou les membres de leur famille immédiate ne puissent pas s'inscrire à d'autres activités de loisirs de la municipalité incluant le camp de jour et le prêt de livres à la bibliothèque;

**DE** demander à la responsable de la bibliothèque et à la direction des loisirs de mettre en place des mesures afin d'accélérer le processus de récupération des mauvais payeurs;

**DE** radier les factures suivantes :

<b>No facture</b>	<b>Motif</b>	<b>Solde</b>
CRF1500508	Location de gymnase	420,58 \$
CRF1500509	Camp de jour 2013	328,50 \$
CRF1500510	Camp de jour 2013	260,00 \$
CRF1500511	Retard et livres de bibliothèque	71,90 \$
CRF1500512	Retard et livres de bibliothèque	139,45 \$
CRF1500513	Retard et livres de bibliothèque	204,34 \$
CRF1500514	Retard et livres de bibliothèque	28,50 \$
CRF1500515	Retard et livres de bibliothèque	44,80 \$
CRF1500516	Retard et livres de bibliothèque	27,70 \$
	TOTAL	1 525,77 \$

**ADOPTÉ**

R 377-2015

**DON À LA FONDATION MÉMOIRE DU CŒUR EN 2015**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder en 2015 un don de 50 \$ à la Fondation Mémoire du cœur.

**ADOPTÉ**

R 378-2015

**DEMANDE DE COMMANDITE — OPÉRATION NEZ ROUGE 2015**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette de Lanaudière et qu'à l'occasion du souper des fêtes le 19 décembre 2015, à l'intention des employés et des élus municipaux qu'il

soit prévu un service de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

**ADOPTÉ**

**R 379-2015**

**RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2016 – AVEC LA CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers :

**DE** renouveler le contrat de soutien technique pour 2016 avec la Corporation informatique de Bellechasse aux conditions suivantes :

- Soutien technique de base : 2 245 \$ plus taxes
  - Soutien technique version réseau : 1 845 \$ plus taxes
  - Soutien technique pour la géomatique : 395 \$ plus taxes
  - Soutien technique pour permis 295 \$ plus taxes
  - Hébergement – rôle d'évaluation en ligne : 49,95 \$ plus taxes
  - Frais programme d'aide aux personnes âgées : 250 \$ plus taxes
- Total : 5 079,95 \$ plus taxes

**ADOPTÉ**

**R 380-2015**

**COTISATION 2016 — ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer pour l'année 2016 à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour la somme de 100 \$.

**ADOPTÉ**

**R 381-2015**

**SOUSSIONS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DU CHEMIN ST-JACQUES ENTRE LE PONT DE LA RIVIÈRE OUAREAU ET LA LIMITE TERRITORIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives au contrôle qualitatif du chemin St-Jacques entre le pont de la rivière Ouareau et Village St-Pierre à savoir:

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Solmatech inc.	13 653,25 \$
EXP inc.	17 476,20 \$

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Solmatech inc. au coût de 13 653,25 \$ incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 382-2015**

**CONTRAT D'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES EN 2016**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé en 2012 à un appel d'offres de 3 ans pour les années 2013 à 2015 pour l'inspection des bornes-fontaines;

**ATTENDU QU'**Aqua Data dans un courriel du 3 décembre 2015, signé par Éric Joseph, représentant technique Aqueduc-Égout est disposé à reporter les mêmes conditions d'inspection des bornes-fontaines en vigueur en 2015 et ce, sans indexation pour l'année 2016;

**ATTENDU QUE** l'entente tient compte des 3 bornes-fontaines additionnelles et que le montant sera ajusté en fonction du nombre de bornes-fontaines additionnelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder le contrat d'inspection des bornes-fontaines en 2016 à Aqua Data aux mêmes conditions que celles qui étaient en vigueur en 2015.

**ADOPTÉ**

**R 383-2015**

**POLITIQUE SALARIALE 2016**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du document « POLITIQUE SALARIALE 2016 »;

**ATTENDU QUE** ce document présente une grille d'échelles salariales graduées de 0 à 7 pour différents emplois;

**ATTENDU QUE** chaque fonctionnaire municipal a été rencontré individuellement pour lui soumettre des objectifs à atteindre d'ici le 31 décembre 2016;

**ATTENDU QUE** la politique définit une augmentation des échelles, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à 2 %;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la politique salariale 2016 présentée par la Commission des ressources humaines;

**ADOPTÉ**

**R 384-2015**

**DÉFI 12 HEURES VAL ST-CÔME**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement de l'inscription d'une équipe de 8 skieurs afin de participer au Défi 12 heures Val St-Côme au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière qui aura lieu le samedi 12 mars 2016, au coût de 500 \$, à condition d'obtenir le nombre d'équipiers nécessaire à la formation d'une équipe.

**ADOPTÉ**

**R 385-2015**

**DEMANDE DE STAGE À LA STATION DE PURIFICATION D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une demande du centre national de formation en traitement de l'eau;

**ATTENDU QUE** la durée du stage s'étalerait du 11 au 22 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que l'étudiant Julien Ferlatte puisse suivre un stage non rémunéré en étant jumelé à des employés spécialisés à la station de purification d'eau entre le 11 et le 22 janvier 2016.

**ADOPTÉ**

**R 386-2015**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

**ATTENDU** qu'en 2006 la municipalité de Crabtree a ratifié une première entente de 10 ans de 2007 à 2016 relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services;

**ATTENDU** que le conseil municipal de Crabtree est satisfait des services fournis par l'entente entre les 2 municipalités;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Charles Borromée a présenté en novembre 2015 un projet de protocole d'entente pour 2017 à 2026 basé sur le décret de population au taux de 47,45 \$ par habitant;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Charles-Borromée s'engage à maintenir la même qualité de service incluant une indexation de base de 3% annuellement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Charles-Borromée s'est dite prête à maintenir l'équité entre les différents partenaires municipaux;

**ATTENDU QU'**il est avantageux pour la municipalité de signer dès 2015 le projet d'entente de 2017 à 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Crabtree acceptent le protocole d'entente daté de novembre 2015, relatif à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services à intervenir entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Crabtree, ainsi qu'il est rédigé;

**QUE** le maire Denis Laporte et le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

**ADOPTÉ**

**R 387-2015**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1039, CHEMIN ARCHAMBAULT**

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 1039, chemin Archambault, lequel est situé dans la zone A-16.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 4 novembre 2015, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 1039 chemin Archambault, ayant pour effet d'autoriser l'augmentation de la hauteur permise pour la construction de futurs bâtiments accessoire à 26 pieds au lieu de 18 pieds de haut tel que spécifier à l'article 6.3 du règlement de zonage 99-044. La dérogation mineure permettra également la construction de bâtiments accessoires plus hauts que le faite du bâtiment principal par contre, toute construction de bâtiments accessoire devra être plus reculée que la façade du bâtiment principal tel que demandé par le règlement de zonage.

**ADOPTÉ**

**R 388-2015****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 119, 21<sup>E</sup> RUE**

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 119, 21<sup>e</sup> Rue, lequel est situé dans la zone Ra-3.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 4 novembre 2015, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 119, 21<sup>e</sup> Rue ayant pour effet d'autoriser et de maintenir le bâtiment accessoire d'empiéter de 0,14 mètre dans la marge latérale minimale de 1 mètre sur une longueur de 9,85 mètres. La demande de dérogation mineure a également pour effet d'autoriser et de maintenir l'empiètement de 0,12 mètre de la piscine hors terre de 27 pieds dans la marge minimale demandée de 2 mètres. La demande de dérogation relative à la piscine sera active pour la durée de vie de la piscine existante de 27 pieds de diamètre. Dans la situation où la piscine devra être démolie ou changée, l'installation de la nouvelle piscine devra être conforme au règlement de zonage.

**ADOPTÉ**

**R 389-2015****RENOUVELLEMENT CONTRAT ANALYSE D'EAU**

Le conseil prend connaissance du document des soumissions préparé par Martin Blouin, employé spécialisé à la station de purification d'eau.

	COÛTS CERTILAB	COÛTS NORDIKEAU
COÛTS AVANT TAXES	13 588,40 \$	8 177,56 \$

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat d'analyse d'eau à la firme Nordikeau.

**ADOPTÉ**

**R 390-2015****MATÉRIEL D'INFORMATION POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à la mise en place d'outils d'information pour afficher le calendrier des collectes de matières résiduelles dans chacune des résidences et sur le site internet, pour la somme d'environ 1 000 \$.

**ADOPTÉ**

**R 391-2015****MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de tarification des loisirs afin de définir la politique de remboursement en y ajoutant la section suivante :

**REMBOURSEMENT**

*Lors de l'annulation d'une activité par le service des loisirs, la municipalité remboursera la totalité des frais d'inscription. Dans tous les autres cas, les activités sont **non remboursables**, sauf s'il s'agit d'une raison valable (transport, déménagement, maladie, etc.) et sur présentation d'une pièce justificative. Pour être acceptée, la demande doit être faite par écrit. Le calcul du remboursement sera fait à partir de la date de réception de la*

*demande écrite et l'activité sera remboursée au prorata des cours à recevoir.*

**ADOPTÉ**

**R 392-2015**

**COTISATION 2016 — ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET  
INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2016 l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS) pour une somme de 225 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**R 393-2015**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 14 décembre 2015 à 18 h 30.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 19 h 15.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.